



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 10 mars 2026 à 19h00, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Monsieur René Gobeil.

Nature et effets :

Permettre l'implantation du nouveau bâtiment principal avec une marge de recul avant de 2,57 mètres, alors que la marge de recul avant minimale applicable est de 7,50 mètres.

Identification du site concerné :

Le lot 5 687 747, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé au 366, chemin Boulanger.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 10^e JOUR DE FÉVRIER 2026.

Yves Deslongchamps

Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Monsieur René Gobeil à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 10 février 2026.

Yves Deslongchamps

Directeur général et greffier-trésorier

2026/02/10

Date